

Par dépôt électronique seulement¹

Le 30 novembre 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.ca

OBJET : Suivi administratif : Décision D-2022-118 (R-4176-2021)
Notre dossier : R062273 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), de concert avec Rio Tinto Alcan Inc. (« RTA »), communique à la Régie l'information suivante en suivi de la décision mentionnée en objet.

Par la décision finale précitée, la Régie de l'énergie a approuvé le *Contrat de service de transport d'électricité pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022*.

RTA et le Transporteur ont amorcé des discussions pour la conclusion d'un nouveau contrat et ils anticipent que le tout sera déposé auprès de la Régie au cours du second trimestre de l'année 2023.

Dans l'intervalle, RTA et le Transporteur informent la Régie qu'elles appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2023, de façon intérimaire et provisoire, les tarifs et conditions décrits au *Contrat de service de transport d'électricité pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022*.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette
/jg

c.c. Me Pierre Grenier

¹ Aucune copie papier ne sera transmise à la Régie de l'énergie.